

AXE 1 - COMPETITIVITE ET ATTRACTIVITE

Objectif 1.1 : Soutenir les entreprises et améliorer leur compétitivité par le biais des aides directes

Subvention globale	Conseil régional
---------------------------	-------------------------

Montant de la maquette	21 M€ dont FEDER 14,5 M€
-------------------------------	--------------------------

Guichet	Agence régionale de développement économique (ARDE)
Service instructeur	Conseil régional
Services consultés	ARDE, Conseil régional, Conseil général, Services de l'Etat

Bénéficiaires potentiels
- PME-PMI de tous secteurs en création, développement, transmission

Domaines d'intervention
<ul style="list-style-type: none">- Dépenses d'investissement matériel des entreprises,- Dépenses d'investissement immatériel lié à un recours à de l'expertise externe ou à une internalisation des compétences,- Dépenses liées au transfert de technologie,- Conseils et actions de formations liés au programme d'investissement matériel.

Actions éligibles
<ul style="list-style-type: none">- Projets d'investissements matériels y compris les actions liées de conseil et de formation (maximum 20% du projet total)- Investissements immatériels (recrutement de cadre de haut niveau au bénéfice d'entreprises du secteur de l'industrie ou du service à l'industrie, recours à un bureau d'étude pour expertise particulière)

Critères de sélection des projets
<p><i>Critères obligatoires :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- le programme d'investissement matériel retenu sera au minimum de 80.000€ avec un plafond maximum de 2M€.- les investissements immatériels sont plafonnés à 60.000€.- le maître d'ouvrage ne peut démarrer ses travaux que s'il a présenté une demande à cet effet et que si le service instructeur lui a confirmé par écrit que «<i>sous réserve de vérifications plus détaillées, le projet remplit en principe les conditions d'admissibilité fixées</i>»- les investissements devront être maintenus dans l'entreprise et dans la zone éligible durant une période de 3 ans minimum- l'entreprise doit être à jour de ses cotisations sociales et fiscales- l'entreprise doit être en situation économique et financière saine <p><i>Critères indicatifs :</i></p> <p>Un accent particulier sera mis sur :</p> <ul style="list-style-type: none">- les entreprises souffrant d'un emplacement géographique enclavé ou défavorisé (les îles du sud, le nord de Grande-Terre, la côte sous le vent),- les entreprises certifiées dans le cadre d'une démarche de management et de qualité environnementale,- les entreprises évoluant dans des secteurs innovants ou à forte valeur ajoutée comme les TIC, les énergies renouvelables, la valorisation de la biodiversité, l'agro-transformation. <p><i>Critères d'éco-conditionnalité :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une étude d'incidence conformément à l'article R.123-3 du Code de l'Environnement.

- Production d'énergie renouvelable et/ou certification d'une maîtrise de la consommation d'énergie.
- Maîtrise de la consommation d'espace, soit par la valorisation des friches urbaines, industrielles (voire des sites pollués), soit par la démonstration que l'impact du projet sur la biodiversité et la fragmentation du territoire aura été minimisée.

Cofinancement

<i>Taux maximum d'aides publiques</i>	60% pour les PME
	70% pour les TPE
<i>Taux moyen d'intervention UE</i>	50%
	(bonus de 10% pour les entreprises répondant au critère d'ordre géographique, environnemental ou d'innovation)

Assiette éligible

Cas général	Coût total des investissements HT
Projet générateur de recettes	

Régimes d'aides mobilisés

- Régime d'aide à l'investissement adossé au règlement d'exemption des AFR n°1628/2006 du 24 octobre 2006 « Aide à l'investissement pour les entreprises de tous secteurs hors industrie »
- Régime cadre N 2/99 FRAC « Fonds régional d'aide au conseil » (durée illimitée)
- Régime cadre N 662/99 FRAC-Court (durée illimitée)
- Régime cadre N 2/99 ARC « Aide au recrutement de cadre » (durée illimitée)

Liaisons avec les autres fonds

L'accompagnement et la formation des salariés seront financés par le FSE.

Indicateurs

	Intitulé de l'indicateur	Définition	Valeur de référence	Valeur cible (2013-2015)
Indicateurs de réalisation	Nombre de projets aidés directement	Programmes d'investissements réalisés par les entreprises bénéficiaires	1 400	400
Indicateurs de résultats	Nombre d'entreprises aidées ayant obtenu une certification ou un label qualité	Entreprises qui réalisent un investissement intégrant une démarche management ou qualité environnementale	ND	20
	Nombre d'emplois directs créés dont : - hommes - femmes	Emplois créés chez le bénéficiaire de l'aide dans les 3 ans après le solde de l'opération du fait de la réalisation soutenue et qui ne l'auraient pas été en l'absence de subventions	1 300	300